

Résolution CONF/PLE(2019)RES1 adoptée par la Conférence des OING le vendredi 12 avril 2019

L'avenir du Conseil de l'Europe : la société civile s'engage

Le contexte :

70 ans après la fondation du Conseil de l'Europe, ses valeurs ainsi que ses institutions sont menacées et confrontées à de graves défis. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a clairement déclaré cela dans son dernier rapport intitulé «Relever les défis à venir - Renforcer le Conseil de l'Europe». L'avenir du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation intergouvernementale paneuropéenne normative, d'observation et de coopération préoccupe vivement toutes les structures institutionnelles du Conseil de l'Europe.

La déconnexion entre les valeurs qui nous définissent et les pratiques quotidiennes que nous voyons autour de nous contribue grandement à la méfiance du public à l'égard des institutions démocratiques et à l'érosion de la démocratie libérale et constitutionnelle, à laquelle nous assistons aujourd'hui. Le déclin de la confiance des individus dans le système politique de la démocratie représentative montre avant tout que le contrat social entre gouvernants et gouvernés doit être protégé, renforcé, voire même, dans certains cas, renégocié. Ce contrat ne peut être mis en œuvre que par des institutions démocratiques accessibles et transparentes qui écoutent et répondent aux besoins et aspirations de la société, dans le respect de l'état de droit et des normes internationales en matière de droits humains. Pour renforcer ou regagner la confiance du public, les autorités publiques doivent démontrer clairement que la voix et les contributions de la société civile sont importantes et produisent un changement. Il est primordial que la société puisse le confirmer, par le biais d'une participation directe des citoyen/citoyennes et des ONG, à toutes les étapes du processus de prise de décision, y compris au Conseil de l'Europe.

La société civile organisée a contribué à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe aux niveaux national et international au cours des 40 dernières années. Selon son statut, " l'objectif statutaire du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leurs progrès économique et social ".

Le débat sur l'avenir du Conseil de l'Europe est en cours et la Conférence des OING partage l'opinion du Secrétaire Général selon laquelle nous avons besoin d'un Conseil de l'Europe plus fort et doté d'un plus grand impact de ses conventions et traités.

La Conférence des OING souhaite faire référence à ce qui suit:

- Rapport SG (2019) 1 «Relever les défis à venir - Renforcer le Conseil de l'Europe»;
- Recommandation CM/Rec(2007)14 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe;

- Lignes directrices CM(2017)83 sur la participation civile à la prise de décision politique adoptées par le Comité des Ministres en 2017;
- Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, adoptée en novembre 2018;
- 12 principes de bonne gouvernance établis par le Centre d'expertise sur la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe;
- Code de bonne pratique de la Conférence des OING pour la participation civile à la prise de décision;

Résolution:

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe:

1. Soutient la position du Secrétaire Général selon laquelle les Etats membres doivent garantir une base financière adéquate et durable pour que le Conseil de l'Europe puisse assumer ses tâches et assumer ses responsabilités ;
2. Rappelle que la société civile contribuant déjà de manière très significative à divers mécanismes de suivi, il conviendrait d'explorer davantage sa contribution afin de garantir une efficacité et une efficience accrues de ces mécanismes ;
3. Souligne que la démocratie, les droits humains et la prééminence du droit sont interdépendants et que l'un ne peut exister sans l'autre. La Conférence des OING craint que l'affaiblissement de l'un de ces piliers ait un impact négatif sur chacun d'eux ;
4. Souligne la nécessité de préserver et de réaliser une démocratie véritable et de renforcer la confiance du public dans les institutions démocratiques. Les sociétés inclusives nécessitent des outils bien établis pour une participation significative au processus de décision démocratique, qui puissent responsabiliser les citoyens/citoyennes et les ONG et aider les jeunes à avoir confiance en un avenir européen commun ;
5. Considère qu'une éducation proactive à la culture démocratique et aux droits humains est essentielle pour maintenir l'adhésion aux valeurs, principes et pratiques démocratiques ;
6. Souligne qu'une interaction renforcée avec la société civile à travers un espace propice à des débats substantiels, formels, honnêtes et ouverts sur les orientations stratégiques de l'Organisation représente une opportunité et une force réelles pour le Conseil de l'Europe ;
7. S'engage à créer un environnement ouvert pour un dialogue constructif au sein de la société civile organisée ainsi qu'entre la société civile et les autorités publiques afin de contribuer à l'instauration d'un nouveau sens de cohésion dans une société démocratique et de porter la présente résolution à l'attention de ses membres.